

ARS nouvelle Aquitaine

réunion du comité de suivi le mercredi 16 décembre 2020. Compte-rendu CGT

Réunion dirigée par Saïd Acef, directeur à l'autonomie de l'ARS

50 participants : Tous les DG des assos gérant des CMPP de la région, des représentants de l'Education Nationale, des représentants d'assos de familles (UNAFAM), la FDCMPP et la CGT (Patrice Coeymans UFAS et Gilles Métais collectif psychologues, excusée Gaëlle Clerc USD64 et PEEP 64, pbs de connexion)

La présence de la CGT est un acquis des mobilisations de mars et septembre dans les CMPP de la région. Initialement, les organisations syndicales n'étaient pas prévues dans l'instance. Les autres organisations syndicales ne s'étant pas mobilisées autour de ce sujet...

Saïd Acef :

La tonalité générale de ses propos est très incisive et dirigiste, ne laisse pas place à d'éventuelles contradictions.

Il pourrait y avoir deux réunions du comité de suivi en 2021 : soit, une le premier semestre et une le second. Il pourra y avoir éventuellement une réunion intermédiaire si besoin.

Les principes directeurs ont été présentés, le plan d'action a été présenté fin mai 2020 et la réponse de l'ARS donnée fin septembre.

Bilan : 69% sont favorables 31 % sont défavorables, il y a donc 3 CMPP qui ont reçu un avis défavorable.

Le plan d'action qui s'étalera sur 9 mois : des gestionnaires de l'ARS se rendent sur place, dans le cadre d'une inspection-contrôle. Il y aura des évaluateurs internes et externes et à la suite d'une procédure contradictoire un rapport d'étape sera publié.

Les 3 CMPP qui ont reçu un avis défavorable doivent se rapprocher des autres CMPP pour travailler à donner toutes les garanties à l'Agence.

Pour le moment aucun courrier n'a été adressé aux établissements, pas de liste nominative communiquée.

Il faut qualifier les outils d'évaluation cliniques car certains outils sont obsolètes ou non recommandés. Au prochain comité de suivi il y aura un bilan de l'utilisation de ces outils. Il nous a fait un long discours sur les outils, dits scientifiques et précise que les décisions de l'ARS sont validées par des experts nationaux et internationaux ...

Dans ce processus il fait une différence entre l'état des lieux et la perspective.

Concernant la FPH, il sera vigilant à la capacité à mettre en œuvre les bonnes pratiques et à faire des diagnostics.

Il précise que des problèmes sont apparus dans l'application des bonnes pratiques.

A l'égard des OS, elles ont été reçues par Laforcade. Il dit regretter le défaut de concertation.

Il aborde la valorisation des bonnes pratiques : Acef souhaite des pratiques partagées avec l'EN pour une politique inclusive de tous les enfants. Il souhaite des formations croisées pour les professionnels. Il précise que les enfants qui n'ont pas eu de diagnostic sont automatiquement basculés dans la catégorie TND.

Il y a un groupe de travail sur la qualité au comité interministériel de l'autisme. L'ARS N.A fait partie de la démarche méthode de la DIA.

Les intervenants qui ont pris la parole :

Partick Belamich (FDCMPP) : fait part de la réponse du ministre à la question de M. Hammouche. Evoque la pathologie accueillie et la faible reconnaissance qualité des Bonnes pratiques.

Il critique la méthodologie de l'ARS. Vive réaction de Acef quand il demande à rediscuter des cahiers des charges ... Réponse péremptoire qui « fait taire » son contradicteur.

Patrice Coeymans : Pour la CGT, nous rappelons l'opposition globale des professionnels de terrain du fait de la méthode employée, sans concertation préalable avec eux, et exprimons notre inquiétude quant aux enfants qui risquent d'être laissés « sur la touche ». Nous partageons la position de la FDCMPP et rappelons aussi la position du ministre sur le fait que les cahiers des charges ne sont pas une condition d'autorisation, et sur le fait que les CMPP sont des lieux de soin...

Acef constate le désaccord et « noie le poisson » sur l'injonction des cahiers des charges .

Les autres participants se succèdent en exprimant tous un avis favorable à la position de l'ARS ...

Groh d'une association dys : participe à un groupe qualité. Elle est satisfaite.

Patrick Dauga de l'UNAFAM se dit satisfait de la procédure, il attend un retour des indicateurs.

Magali Dewerd FEHAP (ALGEII 47) : Souligne que les acteurs n'ont pas reçus les documents avant la réunion du comité de suivi et doivent être formés et disponibles. Elle déclare que le personnel du médico-social a été oublié dans le protocole du Ségur. De ce fait elle s'inquiète de l'attractivité du secteur et des difficultés à recruter et retenir les professionnels ...

Réponse de l'ARS : M. Laforcade, ancien DG de l'ARS Nlle Aquitaine travaille le sujet dans le cadre d'une mission gouvernementale et fera des propositions ; les ARS ont relayé au ministère les conséquences de la non revalorisation .

J.F Lafont : inspecteur d'académie Bordeaux. L'école est en train de se reconfigurer. Il souhaite des partenariats pour qu'il n'y ait pas de travail isolé. L'école met en place un cahier inclusif qui est partagé avec les familles, PPR et PAP. Il insiste lourdement sur sa conviction que le seul lieu où l'enfant peut faire des progrès scolaire est l'école ... Il approuve donc la position de l'ARS et se félicite d'un travail avec le secteur.

M. Keisler (DG APAJH33) : Expose la méthode mise en place à l'APAJH33 en lien avec l'école inclusive, s'applique à montrer qu'il est un bon élève ...

L'ARS conseille aux autres assos de se rapprocher de l'APAJH33 pour faire évoluer leur pratique !

Notre avis :

Une réunion qui ne laisse pas de place au recueil de notre expertise ou de notre analyse.

Il n'y a pas de place dans cette instance pour une contradiction efficace ; les opérateurs associatifs se rangent servilement derrière le diktat de l'ARS, pieds et poings liés par l'autorisation et le financement .

La seule critique que nous avons entendue est celle de ne pas avoir reçu de documents préparatoire à cette réunion !

Nous sommes fortement sollicités pour adhérer au plan d'action. Le questionnement de la pertinence du cahier des charges est totalement rejetée. Le consentement obligé au cahier des charges, bien que ce ne soit pas une norme d'autorisation, devient un postulat non discutable du fait de la participation aux outils d'évaluation qui deviennent, en revanche opposables.

Suite à un échange avec Patrick Belamich qui propose de faire de l'entrisme, malgré tout, car il n'est pas possible de ne pas répondre aux familles, qui, elles sont dans le besoin. Il nous faut répondre sur les deux fronts.

La question se pose de la continuité de notre participation à cette instance ; y demeurer peut sembler cautionner la démarche. Toutefois, cela permet de recueillir des informations.

L'intransigeance et l'autoritarisme de l'ARS ne laissent pas de place à un vrai débat, nous assistons à une autosatisfaction de l'agence devant un public servile ...

La seule proximité de pensée de la CGT dans cette instance est en effet avec la FDCMPP.

Moralité : **Moralité** : l'intervention syndicale ne pourra être efficace dans cette instance que si nous sommes suffisamment nombreux pour intervenir sur tous les fronts...

Gille Métais /Patrice Coeymans